

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.10.2022

Numéro de version 19 (remplace la version 18)

Révision: 26.10.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· **1.1 Identificateur de produit**

· **Nom du produit:** Iron -1 / -11

· **Code du produit:** 424279, 418509, 2418509, 424279-0

· **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

· **Emploi de la substance / de la préparation:** Réactif pour l'analyse de l'eau

· **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

· **Fournisseur :**

Tintometer GmbH
Schleefstraße 8-12
44287 Dortmund
Made in Germany
www.lovibond.com

phone: +49 (0)231 94510-0
e-mail: sales@lovibond.com

The Tintometer Limited
Lovibond® House
Sun Rise Way
Amesbury
Wiltshire SP4 7GR
United Kingdom

phone : +44 1980 664800
e-mail: SDS@lovibond.uk

· **Service chargé des renseignements :**

e-mail: sds@lovibond.com
Département "sécurité des produits"

· **1.4 Numéro d'appel d'urgence**

+33 1 72 11 00 03
Langue: anglais et français

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· **2.1 Classification de la substance ou du mélange**

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS06 tête de mort sur deux tibias

Acute Tox. 3 H301 Toxique en cas d'ingestion.

Acute Tox. 3 H331 Toxique par inhalation.



GHS05 corrosion

Met. Corr.1 H290 Peut être corrosif pour les métaux.

Skin Corr. 1B H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.



GHS07

Acute Tox. 4 H312 Nocif par contact cutané.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.10.2022

Numéro de version 19 (remplace la version 18)

Révision: 26.10.2022

Nom du produit: Iron -1 / -11

(suite de la page 1)

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS05 GHS06

- **Mention d'avertissement** Danger
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
acide mercaptoacétique
mercaptoacétate de sodium
Chlorure de 1,10-phénanthroline monohydraté
- **Mentions de danger**
H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H301+H331 Toxique par ingestion ou par inhalation.
H312 Nocif par contact cutané.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **Conseils de prudence**
P260 Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308+P310 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin
P405 Garder sous clef.
- **2.3 Autres dangers**
Concerne le mercaptan en général: odeur désagréable
CAS 68-11-1 / 367-51-1 : Danger par résorption dermique.
Les vapeurs du produit sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler, dans une concentration élevée, sur le sol, dans les fosses, canaux et caves.
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
Le mélange ne contient aucune substance PBT/vPvB (l'annexe XIII du Règlement DE 1907/2006).
- **Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien**
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Mélanges**
- **Description** : solution aqueuse

Composants contribuant aux dangers:

CAS: 68-11-1 EINECS: 200-677-4 Numéro index: 607-090-00-6 Reg.nr.: 01-2119494933-24-XXXX	acide mercaptoacétique ☠ Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 3, H311; Acute Tox. 3, H331; ☠ Skin Corr. 1B, H314	25–35%
CAS: 367-51-1 EINECS: 206-696-4	mercaptoacétate de sodium ☠ Acute Tox. 3, H301; ☠ Met. Corr. 1, H290; ☠ Acute Tox. 4, H312; Skin Sens. 1, H317	20–30%
CAS: 18851-33-7 EINECS: 223-325-1	Chlorure de 1,10-phénanthroline monohydraté ☠ Acute Tox. 3, H301; ☠ Aquatic Acute 1, H400 (M=10); Aquatic Chronic 1, H410 (M=1)	0,25–<2,5%

- **Indications complémentaires** : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.10.2022

Numéro de version 19 (remplace la version 18)

Révision: 26.10.2022

Nom du produit: Iron -1 / -11

(suite de la page 2)

* RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des mesures de premiers secours

· Indications générales :

Autoprotection du secouriste d'urgence!

Retirer immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Ne retirer la protection respiratoire qu'après avoir retiré les vêtements contaminés.

· après inhalation :

Donner de l'air frais ou de l'oxygène.

Respiration artificielle dans le cas d'une respiration irrégulière ou d'un arrêt respiratoire.

Envoyer immédiatement chercher un médecin

· après contact avec la peau :

Laver immédiatement au polyéthylène-glycol 400.

Laver immédiatement à l'eau.

Envoyer immédiatement chercher un médecin

· après contact avec les yeux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes (au moins 15 min).

Envoyer immédiatement chercher un médecin

· après ingestion :

Rincer la bouche et puis boire 1-2 verres d'eau.

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

brûlures

manifestations allergiques

résorption

après inhalation:

irritations des muqueuses, Toux, Insuffisance respiratoire

lésions aux muqueuses touchées

en cas d'ingestion:

effet fortement corrosif

etat maladif

vomissement

En cas de résorption en grande quantité:

migraine

chute de tension

troubles du système nerveux central

paralysie de la respiration

· Risques:

risque de perforation gastrique

risque d'oedème pulmonaire

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

En cas d'ingestion ou de vomissement, risque de pénétration dans les poumons

Observation subséquente de cas de pneumonie et d'oedème pulmonaire

* RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction

· **Moyens d'extinction:** Eau, Dioxyde de carbone (CO₂), Mousse, Poudre d'extinction

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Préparation contenant des composants combustibles.

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Peut être dégagé en cas d'incendie :

Oxydes de soufre (SOx)

Azote oxydes (NOx)

Gaz hydrochlorique (HCl)

Oxyde de sodium

sulfure d'hydrogène

Monoxyde de carbone (CO) et dioxyde de carbone (CO₂)

· 5.3 Conseils aux pompiers

· Equipement spécial de sécurité :

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

Porter un vêtement de protection totale

(suite page 4)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.10.2022

Numéro de version 19 (remplace la version 18)

Révision: 26.10.2022

Nom du produit: Iron -1 / -11

(suite de la page 3)

Autres indications

Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations
 Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives
 Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvérisée.
 Possibilité d'émanation de vapeurs dangereuses en cas d'incendie à proximité.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Conseil pour les non-secouristes:

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Eviter le contact avec la substance.

Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.

Veiller à une aération suffisante

En cas d'action exercée par des vapeurs, de la poussière ou un aérosol, utiliser un appareil de protection respiratoire

Conseil pour les secouristes: Équipement de protection : voir section 8
6.2 Précautions pour la protection de l'environnement Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Assurer une aération suffisante.

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, liant universel).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Conseils pour une manipulation sans danger :

Ouvrir et manipuler les réservoirs avec précaution.

Eviter le dégagement d'aérosols.

Ne travailler qu'en aspiration

Mesures d'hygiène :

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols

Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.

Conserver à part les vêtements de protection.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Stocker dans un endroit frais.

Ne conserver que dans le fût métallique d'origine

Indications concernant le stockage commun :

Ne pas conserver avec des métaux

Ne pas conserver avec les agents d'oxydation

Ne pas conserver avec les agents de réduction

voir chapitre 10

Autres indications sur les conditions de stockage :

Fermer à clé et ne permettre l'accès qu'à la personne compétente ou à ses délégués

Stocker au frais et au sec dans des fûts métalliques bien fermés

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil

Protéger contre les effets de la lumière

Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau

Température de stockage recommandée : 20°C +/- 5°C (environ 68°F)
7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.10.2022

Numéro de version 19 (remplace la version 18)

Révision: 26.10.2022

Nom du produit: Iron -1 / -11

(suite de la page 4)

* RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

CAS: 68-11-1 acide mercaptoacétique

VLEP (France)	Valeur à long terme: 5 mg/m ³ , 1 ppm Risque de pénétration percutanée
VL (Belgique)	Valeur à long terme: 3,9 mg/m ³ , 1 ppm D;
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 8 4* mg/m ³ , 2 ppm Valeur à long terme: 4 2* mg/m ³ , 1 ppm H, *H S SSc;*Thioglykolate

· Informations relatives à la réglementation

VLEP (France): ED 1487 05.2021

VL (Belgique): Moniteur belge no 148, 27.05.21

VME (Suisse): Valeurs limites d'exposition aux postes de travail

· DNEL

Dose dérivée sans effet (DNEL)

CAS: 68-11-1 acide mercaptoacétique

Dermique	DNEL	1,6 mg/kg (Travailleurs/long terme/effet systémique)
Inhalatoire	DNEL	4,5 mg/m ³ (Travailleurs/courtterme/effet systémique) 1,13 mg/m ³ (Travailleurs/long terme/effet systémique)

CAS: 367-51-1 mercaptoacétate de sodium

Dermique	DNEL	2,06 mg/kg (Travailleurs/long terme/effet systémique) 0,9 mg/kg (Consommateur/long terme/effet systémique)
----------	------	---

· Procédures recommandées de contrôle:

Les méthodes de mesure de l'atmosphère sur le poste de travail doivent satisfaire aux exigences des normes DIN EN 482 et DIN EN 689.

· PNEC

Concentration prédite sans effet (PNEC)

CAS: 68-11-1 acide mercaptoacétique

PNEC	0,0053 mg/kg (Sol) 0,0009 mg/kg (Sédiment d'eau douce)
------	---

CAS: 367-51-1 mercaptoacétate de sodium

PNEC	3,2 mg/l (Station d'épuration des eaux usées) 0,0038 mg/l (Eau de mer) 0,38 mg/l (Dégagement intermittent d'eau) 0,032 mg/l (Eau douce)
------	--

· **Indications complémentaires** : Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· Mesures d'ordre technique:

Privilégier les mesures techniques et les opérations appropriées par rapport à l'utilisation d'un équipement de protection personnelle.
Voir point 7.

· Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail.

· Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection hermétiques.

Utilisez des lunettes de sécurité qui ont été testées et approuvées conformément aux normes gouvernementales telles que EN 166 (ou für US NIOSH).

· Protection des mains :

Gants de protection.

Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.

Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.

· Matériau des gants

caoutchouc nitrile

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.10.2022

Numéro de version 19 (remplace la version 18)

Révision: 26.10.2022

Nom du produit: Iron -1 / -11

(suite de la page 5)

Butylcaoutchouc

Caoutchouc chloroprène

Caoutchouc naturel (Latex)

Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,5$ mm

- **Temps de pénétration du matériau des gants**

Temps de rupture: Level 1 (< 10 min)

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- **Autres mesures de protection (Protection du corps):** Vêtements de travail protecteurs.

- **Protection respiratoire :**

En cas d'action exercée par des vapeurs, de la poussière ou un aérosol, utiliser un appareil de protection respiratoire

- **Filtre recommandé pour une utilisation momentanée :** Filtre combiné A-P3

- **Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

* RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· État physique	liquide
· Forme:	solution
· Couleur :	rouge clair
· Odeur :	D'œufs pourris (mercaptan)
· Seuil olfactif:	Non déterminé.
· Point de fusion/point de congélation :	Non déterminé.
· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non déterminé.
· Inflammabilité	Préparation contenant des composants combustibles.
· Propriétés explosives :	Le produit n'est pas explosif.
· Limites inférieure et supérieure d'explosion	
· inférieure :	Non déterminé.
· supérieure :	Non déterminé.
· Point d'éclair :	131°C (CAS: 68-11-1 acide mercaptoacétique)
· Température d'inflammation :	350°C (CAS: 68-11-1 acide mercaptoacétique)
· Température de décomposition :	Non déterminé.
· pH à 20°C	3,8
· Viscosité cinématique	Non déterminé.
· Solubilité	
· l'eau :	entièrement miscible
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Sans objet (mélange).
· Pression de vapeur :	Non déterminé.
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20°C:	1,26 g/cm ³
· Densité relative :	Non déterminé.
· Densité de vapeur relative	Non déterminé.
· Caractéristiques des particules	Sans objet (liquide).

- **9.2 Autres informations**

- **Informations concernant les classes de danger physique**

- **Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux**

Peut être corrosif pour les métaux.

- **Métaux corrodés par la substance ou le mélange**

Les informations concernant les matières incompatibles sont disponibles dans les rubriques 7 et 10.

- **Autres caractéristiques de sécurité**

- **Propriétés comburantes:**

Non

- **Autres indications**

- **Teneur en substances solides :**

20-30 %

- **Teneur en solvants :**

- **solvants organiques**

0 %

- **eau :**

40-50 %

* RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** voir section 10.3

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.10.2022

Numéro de version 19 (remplace la version 18)

Révision: 26.10.2022

Nom du produit: Iron -1 / -11

(suite de la page 6)

- **10.2 Stabilité chimique** Stable à température ambiante
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
 - Corrode les métaux
 - Réactions au contact de métaux divers
 - Réactions aux matières organiques
 - Réactions aux alcalis puissants et aux agents d'oxydation.
 - Réactions avec des agents réducteurs forts.
- **10.4 Conditions à éviter** Fort réchauffement (décomposition)
- **10.5 Matières incompatibles:** métaux
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
 - acide sulfhydrique
 - Oxydes de soufre (SOx)
 - En cas d'incendie : voir chapitre 5.

* RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë :**
 - Classification selon la procédure de calcul:
 - Toxique par ingestion ou par inhalation.
 - Nocif par contact cutané.

· Estimation de la toxicité aiguë (ATE_(MIX)) - Méthode de calcul :

Oral	CLP ATE _(MIX)	141 mg/kg (.)
Dermique	CLP ATE _(MIX)	1630 mg/kg (.)
Inhalatoire	CLP ATE _(MIX)	1,6 mg/l/4h (aérosol) 9,5 mg/l/4h (vapeur)

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

CAS: 68-11-1 acide mercaptoacétique

Oral	LD50	73 mg/kg (rat) (OECD 401)
Dermique	LD50	848 mg/kg (lapin) (Registrant, ECHA)
Inhalatoire	LC50/4h	3 mg/l (ATE)

CAS: 367-51-1 mercaptoacétate de sodium

Oral	LD50	100 mg/kg (ATE) (OECD 423: LD ₅₀ (rat)= 50 - 200 mg/kg)
Dermique	LD50	1100 mg/kg (ATE) (OECD 402: LD ₅₀ (rat)= 1000 - 2000 mg/kg)

CAS: 18851-33-7 Chlorure de 1,10-phénanthroline monohydraté

Oral	LD50	100 mg/kg (ATE)
------	------	-----------------

- **de la peau :** Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- **des yeux :**
 - Provoque de graves lésions des yeux.
 - Danger de perte de la vue !
- **Sensibilisation :** Peut provoquer une allergie cutanée.

· Informations sur les composants :

CAS: 68-11-1 acide mercaptoacétique

Sensibilisation	OECD 406	(cobaye : négatif)
-----------------	----------	--------------------

- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
 - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Informations sur les composants :**
 - OECD 414: Essai de tératogénicité
 - OECD 473: Essai de mutagénicité
 - OECD 471, 474, 476, 487: Essai de mutagénicité sur les cellules germinales

(suite page 8)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.10.2022

Numéro de version 19 (remplace la version 18)

Révision: 26.10.2022

Nom du produit: Iron -1 / -11

(suite de la page 7)

CAS: 68-11-1 acide mercaptoacétique

OECD 474 (négatif) (Mammalian Erythrocyte Micronucleus Test)

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.· **Informations sur les voies d'exposition probables**

Les principales voies d'absorption de l'acide thioglycolique passent par les voies respiratoires et par la peau.

Voies respiratoires : en raison de la faible pression de vapeur, une exposition par inhalation est possible principalement sous forme d'aérosols.

Peau : sur la base de paramètres physicochimiques, il a été calculé que le contact avec la peau peut apporter une contribution à l'exposition totale comparable à l'absorption par inhalation. [GESTIS]

· **Indications toxicologiques complémentaires :**

CAS 68-11-1 : Absorption: le tractus gastro-intestinal, les muqueuses

L'absorption orale du produit a un fort effet corrosif sur la cavité buccale et le pharynx et présente un danger de perforation du tube digestif et de l'estomac.

CAS: 68-11-1 acide mercaptoacétique

(source : GESTIS)

Principaux effets toxiques

Aigu : Irritation ou corrosion des muqueuses et de la peau, danger de lésions oculaires graves, des données insuffisantes sont disponibles concernant les effets systémiques

Chronique: Dommages à la peau

· **11.2 Informations sur les autres dangers**· **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

· **Autres informations**

D'autres propriétés dangereuses ne peuvent pas être exclues.

Selon les informations dont nous disposons, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques des substances mentionnées au chapitre 3 n'ont pas fait l'objet d'études approfondies.

* **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**· **12.1 Toxicité**· **Toxicité aquatique :****CAS: 68-11-1 acide mercaptoacétique**

EC50 38 mg/l/48h (Daphnia magna)

IC50 13 mg/l/72h (Toxicité sur les algues) (OECD 201)
(Merck)

EC50 13 mg/l/72h (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201)

LC50 30 mg/l/96h (Pimephales promelas)
(Merck-ECOTOX)· **12.2 Persistance et dégradabilité****CAS: 68-11-1 acide mercaptoacétique**

OECD 301 D 70 % / 28 d (facilement biodégradable) (Closed Bottle Test)

· **12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Pow = coefficient de partage octanol/eau

log Pow < 1 = Ne s'accumule pas dans les organismes.

CAS: 68-11-1 acide mercaptoacétiquelog Pow -2,99 (.) (OECD 107)
(ECHA, Registrant)**CAS: 367-51-1 mercaptoacétate de sodium**

log Pow -3,78 (.) (calculated)

(suite page 9)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.10.2022

Numéro de version 19 (remplace la version 18)

Révision: 26.10.2022

Nom du produit: Iron -1 / -11

(suite de la page 8)

· Facteur de bioconcentration (FBC)	
CAS: 68-11-1 acide mercaptoacétique	
BCF	1 (.) (calculated) (SDS Registrant)
· 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.	
· 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB Le mélange ne contient aucune substance PBT/vPvB (l'annexe XIII du Règlement DE 1907/2006).	
· 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.	
· 12.7 Autres effets néfastes Une pénétration dans l'environnement est à éviter.	
· Pollution des eaux : Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation, même pas en petite quantité. Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minimale dans le sous-sol.	

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets	
· Recommandation : Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Remettre à la collecte de déchets toxiques ou apporter à la déchetterie pour déchets dangereux.	
· Catalogue européen des déchets	
16 05 08*	produits chimiques d'origine organique à base de ou contenant des substances dangereuses, mis au rebut
· Emballages non nettoyés :	
· Recommandation : Evacuation conformément aux prescriptions légales.	
· Produit de nettoyage recommandé : Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.	

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	
· ADR, IMDG, IATA	UN2922
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
· ADR	2922 LIQUIDE CORROSIF, TOXIQUE, N.S.A. (ACIDE THIOGLYCOLIQUE, mercaptoacétate de sodium)
· IMDG, IATA	CORROSIVE LIQUID, TOXIC, N.O.S. (THIOGLYCOLIC ACID, sodium mercaptoacetate)
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR	
	
· Classe	8 (CT1) Matières corrosives.
· Étiquette	8+6.1
· IMDG	
	
· Class	8 Matières corrosives.
· Label	8/6.1

(suite page 10)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.10.2022

Numéro de version 19 (remplace la version 18)

Révision: 26.10.2022

Nom du produit: Iron -1 / -11

(suite de la page 9)

· IATA	
	
· Class	8 Matières corrosives.
· Label	8 (6.1)
· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	II
· 14.5 Dangers pour l'environnement	Non applicable.
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Matières corrosives.
· Indice Kemler :	86
· No EMS :	F-A,S-B
· Segregation groups	(SGG1) Acids
· Stowage Category	B
· Stowage Code	SW2 Clear of living quarters.
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport :	
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	1L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml
· Catégorie de transport	2
· Code de restriction en tunnels	E
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	1L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E2 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

· Règlement (UE) 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs non réglementé

· Règlement (CE) N° 649/2012

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) No 1334/2000 instituant un régime communautaire de contrôles des exportations de biens et technologies à double usage (Dual-Use):

LE

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) No 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone :

Aucun des composants n'est compris.

· RÈGLEMENT (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (POP)

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.10.2022

Numéro de version 19 (remplace la version 18)

Révision: 26.10.2022

Nom du produit: Iron -1 / -11

(suite de la page 10)

· LISTE DES SUBSTANCES SOUMISES À AUTORISATION (ANNEXE XIV)

Aucun des composants n'est compris.

· Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes au-delà des limites de concentration réglementaires respectives ($\geq 0,1\%$ (w/w)).

· Directive 2012/18/UE (SEVESO III):

· **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.

· **Catégorie SEVESO H2 TOXICITÉ AIGUË**

· **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 50 t**

· **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 200 t**

· **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3

· Indications sur les restrictions de travail :

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes (94/33/CE).

Respecter les limitations d'emploi pour les futures mères et pour celles qui allaitent (92/85/CEE).

· Prescriptions nationales :

· Indications sur les restrictions de travail en Suisse :

822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes sont à respecter.

822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Remarques pour formation.

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

· Phrases importantes

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H311 Toxique par contact cutané.

H312 Nocif par contact cutané.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H331 Toxique par inhalation.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Acronymes et abréviations:

OECD: Organisation for Economic Co-operation and Development

STOT: specific target organ toxicity

SE: single exposure

RE: repeated exposure

EC50: half maximal effective concentration

IC50: half maximal inhibitory concentration

NOEL or NOEC: No Observed Effect Level or Concentration

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Met. Corr. 1: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux – Catégorie 1

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

(suite page 12)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.10.2022

Numéro de version 19 (remplace la version 18)

Révision: 26.10.2022

Nom du produit: Iron -1 / -11

(suite de la page 11)

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

Sources

Les données proviennent des fiches signalétique du fabricant, de la littérature spécialisée et des ouvrages de référence.

ECHA: European CHEmicals Agency <http://echa.europa.eu>

ECOTOX Database

GESTIS- Stoffdatenbank (Substance Database, Germany)

· * **Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR